

mais je l'ai déjà communiquée à la Chambre. Un dénouement rapide des entreprises nouvelles ou en projet indiquerait que leur nombre et leur importance ne sauraient soutenir la comparaison avec celles qui ont pris naissance durant les huit ou neuf années antérieures à la formation du Gouvernement actuel.

Durant ces huit années, l'optimisme régnait dans tout le pays. Les titres industriels montaient, à tel point que les gens ont perdu la tête. Des titres, au rendement de 6 p. 100, appuyés sur des fonds de réserves et des excédents de dividendes, ont atteint \$200. Les spéculateurs se disaient: "Il est vrai qu'à ce prix, le rendement n'est que 3 p. 100; mais songeons au progrès que connaîtra le pays". L'optimisme était tel que le prix des actions est monté au point où les dividendes ne représentaient plus que 2 p. 100. Les titres ont été divisés et les profits, remis aux actionnaires. Les réserves servaient à multiplier les titres. Voilà ce qui se passait avant 1929.

Mon honorable ami de Boissevain (l'honorable M. Schaffner) a bien raison de dire qu'aucun pays n'a jamais été aussi bien considéré à l'étranger que le Canada. Mais cela ne date pas d'hier. Depuis 1923, j'ai traversé l'océan chaque année pour aller rencontrer des délégués de nombreux pays, et plusieurs de ces délégués, disaient du Canada avec un air d'envie: "Quel heureux pays! Telle était l'opinion qu'on avait de notre pays durant les huit années du régime libéral. On peut prétendre que la politique libérale convenait quand les affaires allaient bien, mais qu'elle n'est pas efficace en temps de crise. J'ose affirmer que, n'eût été la mévente des blés, nous aurions traversé assez aisément la crise générale.

Il est dit, dans le discours du trône, que le Canada n'a pas subi toutes les misères infligées à d'autres nations. C'est exact et je répète que, sans la mévente des blés, nous aurions tenu tête à la tempête, car notre puissance d'achat aurait été à peine entamée. Nous avons moins souffert du marasme que les autres nations. Mais, pour conjurer une crise temporaire, le Gouvernement prétend qu'il faut relever les droits de douane. Si ce principe était le seul admissible et si toutes les nations le mettaient en pratique, qu'arriverait-il? Chaque nation vivrait dans l'isolement, à l'abri d'un tarif douanier insurmontable, et les échanges avec l'étranger cesseraient. On n'aurait pas besoin de recourir aux échanges, puisque, plus les droits de douane seraient élevés, plus la prospérité serait grande à l'intérieur du pays.

Le premier ministre a fait prévoir une nouvelle hausse des droits. J'ai indiqué quelle était auparavant la moyenne de ces droits.

Mon très honorable ami, le représentant junior d'Ottawa (le très honorable sir George E. Foster), a déjà contribué à l'élaboration et à l'exécution des lois douanières. Il sait quel genre de tarif nous avons alors et il peut dire que ce tarif n'était pas très modéré. Ayant annoncé le relèvement des droits, le premier ministre a dû dénoncer les pactes commerciaux, car il a affirmé, comme on l'a répété dans cette enceinte, que ces traités tendent à abaisser les droits de douane et à affaiblir la protection dont jouissent nos industries. Mon très honorable ami le premier ministre part donc de ce principe qu'il faut relever les droits et dénoncer les pactes. On prétend que ces traités ont nui au commerce du Canada, car ils contribuent à abaisser les droits et viennent à l'encontre de sa doctrine protectionniste.

En même temps, le premier ministre déclare qu'il s'efforcera de trouver de nouveaux débouchés. On trouve cette affirmation dans le discours du trône après un énoncé bien précis, dans le même sens, que le premier ministre a fait au Parlement, durant la courte session de 1930; mais voilà qu'apparaît la contradiction. Ces deux articles de son programme ne concordent pas. On ne peut se frayer un chemin dans les marchés étrangers tout en refusant d'ouvrir ses propres marchés au commerce extérieur. Toute transaction exige deux parties et le commerce rationnel n'est qu'un échange équitable. Il nous est loisible de relever nos droits de douane, mais nous mettons ainsi en péril, si nous ne le détruisons pas, notre commerce d'exportation, lequel a toujours fourni de l'emploi à des milliers d'ouvriers dans nos usines.

Personne ne soutiendra, dans cette enceinte, que nous devons nous limiter au marché intérieur. Nous exportons plusieurs de nos produits, et cela est essentiel. Prenons le blé. Il nous faudra trouver des débouchés pour ce produit, comme pour beaucoup d'autres qui contribuent à relever le volume de nos échanges commerciaux. Obtiendrons-nous des faveurs à l'étranger sans en accorder en retour? Nous pouvions lire dans les journaux, la semaine dernière ou la semaine précédente, que la France a imposé un droit de \$2.50 sur le blé australien, parce que l'Australie a haussé son tarif douanier à un point tel que les marchandises françaises ne peuvent y pénétrer.

L'honorable M. CASGRAIN: C'est-à-dire \$2.50 par cent kilos?

L'honorable M. DANDURAND: \$2.50 par quintal. La France se protège contre l'importation de blé australien parce que l'Australie ne veut pas lui accorder de faveur correspondante.